

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot

45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA B

180, route des Contamines

A.A.R.C.A.

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET : www.aarca74.com/

Bulletin d'information 2021-3 (12/2021)

Éditorial

La Haute-Savoie lance à la Chapelle d'Abondance, un ambitieux plan pour le développement du ski nordique.



Martial Saddier présente le plan au Foyer des 4 saisons à la Chapelle d'Abondance

Le président du Conseil Départemental, Martial Saddier, entouré notamment de Nicolas Rubin, vice-président a présenté au Foyer des Quatre-Saisons de la Chapelle, le grand plan nordique départemental pour les années à venir. Tout un symbole !

Doté de 50 millions d'euros, l'objectif est de faire de la Haute-Savoie le premier département nordique de France. Afin d'améliorer la qualité de l'offre en termes de ski nordique, les 37 domaines nordiques du département pourront solliciter des subventions importantes (80 voire 100 % pour les domaines qui n'ont pas les fonds) pour réaliser cette montée en gamme souhaitée.

Au premier rang, l'accessibilité aux sites pourra être rendue plus fluide, grâce à une meilleure gestion des parkings, l'acquisition de navettes, l'installation de systèmes de gestion des flux.

Un deuxième volet important concerne l'accueil des skieurs, avec les projets de modernisation des maisons d'accueil, des salles hors sac, etc. Enfin, concernant les domaines skiables en soi, des aides à l'achat de matériel de sécurité ou d'orientation (balisage), mais aussi d'engins de damage moderne ou de systèmes d'enneigement raisonné seront proposées.

Le deuxième point vise à développer les différentes pratiques du ski nordique, qu'elles soient sportive ou à visée éducative. Le plan veut ainsi encourager les

domaines à développer la compétition de haut niveau, en aidant à l'installation d'infrastructures (pas de tir de biathlon, ski à roulettes). Côté éducation, la consolidation du dispositif "Savoir skier" au collège », qui a permis à 6 000 élèves d'aller sur les pistes l'année dernière, sera recherchée.

Le plan nordique tient aussi à mettre en avant l'objectif d'excellence environnementale: enfouissement des réseaux électriques, ensemencement des sites avec des espèces mellifères, aide à la reconversion de stations alpines de basse altitude en domaines nordiques, démontage d'anciennes remontées mécaniques.

En contrepartie de ce plan ambitieux, le président du Conseil Départemental a émis deux conditions: le respect des exigences écologiques et le maintien de tarifs accessibles, notamment pour les enfants, familles, publics vulnérables, scolaires. « La commission mixte mise en place prochainement pour veiller à la bonne application du plan proposera une grille tarifaire en ce sens », a précisé Martial Saddier.



Comme un signal, la neige est au rendez-vous cette année

Le 27 novembre, le président annonçait aussi un plan de 250 millions d'euros sur 4 ans pour les stations de ski alpin afin de préparer la diversification et les mutations nécessaires face au réchauffement climatique, mais sans abandonner le ski. Logement des saisonniers et habitants permanents, transports, neige seront les grands axes de ce

plan avec une ligne directrice de développement durable et de pérennité des actions.

Ce sont assurément de bonnes nouvelles pour notre station préférée puisqu'elle rentre complètement dans les critères énoncés avec une volonté affichée depuis plusieurs années de développer le ski nordique, la diversification des activités et le tourisme d'été.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que nous réjouir de ces annonces qui vont dans le sens de ce que nous demandons depuis 20 ans: il faut à la fois maintenir l'activité ski autant que possible car c'est le poumon économique de la station mais penser aussi que les saisons d'hiver vont se réduire et donc proposer autre chose que le tout-ski. La concurrence avec les hauts domaines étant perdue d'avance sur le tout-ski, il vaut mieux utiliser nos atouts: activités neige, bien sûr, sous toutes ses formes, mais aussi paysages, convivialité, diversité, gastronomie, culture, ...

La Chapelle a de nombreuses cartes dans son jeu pour ça. Elle a son vivier de clients fidèles, issu en bonne partie de la fréquentation passée des classes de neige, colonies de vacances et de ses hôtels de qualité. Elle a les paysages, l'histoire, le patrimoine, son potentiel hôtelier et gastronomique... et puis ne dit-on pas « dans le groupe, celui ou souvent celle qui choisit la destination, c'est souvent celui (ou celle) qui ne skie pas » (vous savez: « D'accord pour aller au ski, mais qu'est-ce que je vais faire, moi qui ne skie pas ? »).

Si la saison ski se réduit, à 1000m, à moins de 8 semaines, il faudra bien trouver autre chose, et la montagne 4 saisons a toute sa place. Il est temps de se pencher sur le problème avec tous les acteurs: mairie, office de tourisme, remontées mécaniques, hôteliers et divers acteurs pour éviter la spirale infernale de l'inter-saison où la faible fréquentation conduit à la fermeture de nombreux établissements, qui elle-même n'incite pas à venir en station. Quand tout est fermé, ce n'est pas très motivant de venir à la Chapelle.

Pour nous pas de révolution, mais des évolutions.....

L'année 2020, avec tous ses aléas, aura au moins eu le mérite de montrer que, même sans remontées mécaniques, les hivernants ont pris du plaisir en Vallée d'Abondance et notamment à la Chapelle, pour ceux qui sont venus: randonnée, ski nordique, ski de randonnée, chiens de traîneau, découverte du patrimoine et même gastronomie, avec les restaurants fermés....mais les cuisines ouvertes. L'inventivité et la motivation étaient au rendez-vous.

Les résidents constituaient, bien sûr, la majorité des hivernants, il faudra aussi s'en souvenir quand on parlera de « lits froids ». Dans ce domaine aussi il y a sans doute un travail commun à faire avec les professionnels de l'immobilier pour utiliser mieux ce potentiel, à l'heure où la construction de nouveaux types d'accueil se heurte à la limitation de l'étalement urbain.

Il y a urgence aussi à se mobiliser pour la redynamisation des classes de découverte et notamment pour les classes de neige qui sont le vivier de la clientèle de demain, avant qu'il ne reste plus rien pour les accueillir, tant le nombre d'établissements d'hébergement collectif, qui a bien diminué ces dernières années, pourrait sonner le glas d'une possible reprise. Encore faudrait-il, là-encore, que l'ensemble de la filière se mobilise derrière la région

AURA. Dans ce domaine également, la Chapelle pourrait être particulièrement compétitive et attrayante.

Anaëlle Mougin, chargée de communication à la mairie de la Chapelle



Anaëlle est en poste depuis le 15 novembre. Photo Le DL /J.L.L.G.

Anaëlle Mougin, 34 ans, originaire du Nord-Pas-de-Calais, est la nouvelle chargée de communication à la mairie de La Chapelle. Titulaire d'un master en communication, elle a toujours travaillé dans le domaine du tourisme dans les deux Savoie et dernièrement à Châtel. Elle habite la Chapelle d'Abondance.

« Mon rôle ici est de prendre en charge tous les projets de communication de la mairie, soit en interne avec les équipes, soit en extérieur avec la presse notamment, de gérer les réseaux sociaux afin d'être les plus transparents possible et de communiquer sur ce qui se passe dans la station »,

Informations diverses

La compétence eau potable a été reprise par la communauté de commune CCPEVA au 1^{er} janvier 2021, il est donc inutile de contacter la mairie pour ce service. Si vous avez un problème d'alimentation en eau potable, appelez au secrétariat de la CCPEVA au **04.50.16.11.60** ou en urgence, en dehors des heures ouvrées: **06.74.26.81.92**.

Vous pouvez payer en deux fois, mensuellement ou en ligne sur la page du service: <https://www.cc-peva.fr/> onglet ENVIRONNEMENT/EAU POTABLE (en français or in English) où vous trouverez aussi les données du service (formulaires et tarifs prévisionnels).

A noter que les tarifs des communes vont être harmonisés sur 4 ans. Bonne nouvelle pour nous puisque ce sera une diminution sensible du prix de l'eau.

Adresse courrier: 851 avenue des Rives du Léman – CS10084 - 74500 Publier

Une permanence sera organisée prochainement au site d'Abondance (Les Granges, où se trouve la station d'épuration) : tous les mardis sur rendez-vous.

Activités AARCA 2021

Peu d'activité cette année mais la randonnée-pique-nique des associations de résidents des Portes du Soleil a été maintenue à Morzine le 17 août. Très conviviale et agréable, elle a permis de nouvelles rencontres, dont celle

du nouveau maire de Morzine, Fabien Trombert venu à notre rencontre.

En août 2022, c'est la Chapelle d'Abondance qui accueillera cette manifestation annuelle.

FARSM et FESM74:

L'AARCA était représentée au conseil d'administration de la Fédération des Associations de Résidents des Stations de Montagne (FARSM) et de la Fédération pour l'Environnement des Stations de Montagne de Haute-Savoie (FESM74) le 26 novembre à Paris, Jacques Cévest étant trésorier des deux fédérations.

Après le thème de la fréquentation des VTT et VAE (vélos à assistance électrique) qui a animé nos débats en août 2021, la fédération va proposer, en collaboration avec les fédérations concernées, une charte de bonne conduite visant à améliorer les connaissances, le comportement et la cohabitation de tous les usagers des sentiers.

Lors du CA, l'AARCA était chargée de présenter un dossier sur les possibilités d'inscription sur les listes électorales en station (c'est possible à partir de la deuxième année si vous payez des impôts sur place, mais bien sûr, vous ne pourrez voter que dans une seule commune pour toutes les élections). **Demande d'inscription à faire 6 semaines au moins avant le scrutin pour être éligible.** Tout électeur peut être candidat à une élection liée au bureau de vote dans lequel il est inscrit.

En clair : un résident secondaire peut voter et être élu dans une station où il paie des impôts. L'exemple de Catherine Roquigny, résidente secondaire et 4^{ème} adjointe au maire de Châtel en est la meilleure illustration (2^{ème} mandat consécutif à Châtel).

Un bon moyen de s'investir en station et de participer à la vie locale tout en apportant le point de vue différent des résidents, mais c'est un investissement en temps important qu'il ne faut pas prendre à la légère....

Second point à l'ordre du jour : la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

La taxe d'habitation sur la résidence principale sera totalement supprimée en 2023.

La THRS est maintenue au taux de 2017. A partir de 2023, les communes pourront à nouveau en modifier le taux.

On voyait déjà venir la forte tentation, en station, d'imposer fortement 80% des propriétaires, non électeurs. Heureusement la loi de finance a maintenu les garde-fous qui existaient quant à l'équilibre de la fiscalité locale : le taux de THRS reste lié et proportionnel aux taux du foncier bâti et du foncier non-bâti qui eux s'appliquent à tous les propriétaires.

Par ailleurs la majoration de 60% possible dans les zones tendues ne s'applique que dans les métropoles et agglomérations de plus de 50 000hts soumises à des problèmes de logement permanent, donc pas en station de montagne Annecy et Annemasse en Hte-Savoie).

Équipement neige obligatoire : Le décret n° 2020-1264 confirme qu'à compter du 1^{er} novembre 2021 cet équipement est bel et bien obligatoire dans certaines communes de montagne listées, dont la Chapelle d'Abondance. Le texte indique que désormais tout conducteur a l'obligation de « détention de dispositifs

antidérapants amovibles permettant d'équiper au moins deux roues motrices ou le port, sur au moins deux roues de chaque essieu, de pneumatiques "hiver". Ce dispositif pourra prendre la forme de pneus neige mais aussi de « chaussettes » ou de chaînes. Chacun sait néanmoins que les pneus neige sur les 4 roues sont les plus efficaces et améliorent la motricité et la sécurité sur la neige et la glace. **Nous vous engageons à prévenir les non-initiés qui viendront à la Chapelle chez vous cet hiver.**

Protocole sanitaire au ski

Le jeudi 18 novembre, le gouvernement a publié le protocole national appliqué sur les remontées mécaniques de montagne pour la saison d'hiver 2021/2022.

❄️ Dès l'âge de 11 ans le port du masque est obligatoire dans les files d'attente et dans l'ensemble des remontées mécaniques. Pour les enfants de 6 à 11 ans, le port du masque est recommandé.

❄️ Les téléskis et tapis roulant pourront être exonérés du port du masque s'ils sont empruntés par un seul usager.

❄️ Les skieurs devront porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 (certification AFNOR SPEC S76-001)

❄️ Les skieurs devront respecter une distanciation entre les personnes ou groupes de personnes dans les files d'attente.

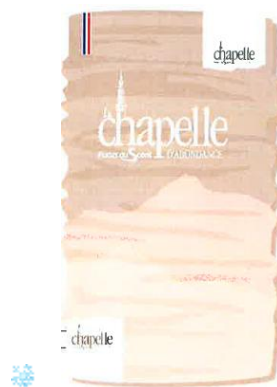
❄️ L'application des gestes barrières s'impose sur l'ensemble du domaine skiable et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition aux endroits pertinents.

❄️ Le port du masque n'est pas obligatoire pendant la pratique du ski.

En cas de dégradation épidémique :

❄️ Ce protocole est subordonné à l'évolution de la situation sanitaire car si le taux d'incidence national en France dépasse 200 cas pour 100 000 habitants, le pass sanitaire deviendra obligatoire dès 12 ans en plus du port du masque.

❄️ Le pass sanitaire sera contrôlé par un QR Code au moyen de l'application Tous Anti Covid Verif



Pratique, **le tour de cou** vous protège du froid au ski mais aussi du Coronavirus dans les files d'attente ou dans les lieux où le masque est conseillé ou obligatoire. Les tours de cou offerts par l'AARCA l'an dernier, ou achetés par vos soins auprès de l'OT sont réglementaires (norme AFNOR) et peuvent être lavés 50 fois.

Il en reste quelques-uns qui n'ont pas été retirés et seront vendus au profit de l'association le jour de l'AG: 5€ le tour de cou

T0 : enfants T1 : dames T2 : hommes



Nostalgie: les pulls rouges des années 70: Saurez-vous les reconnaître?

Un lot à gagner si vous êtes parmi les premiers à identifier les 20 pulls rouges et le directeur de l'ESF (réponse par courriel).

Fermeture de la RD22 à Bioge

De nouveaux travaux de purge et de sécurisation sont en cours et ce jusqu'au 17 décembre. Renseignez-vous en temps réel sur : <https://www.inforoute74.fr/#circulation>

Tarif des remontées mécaniques :

Attention: un tarif différent est pratiqué **pour les forfaits achetés sur Internet**. Un compte à points enregistre vos achats et vous permet de bénéficier de forfaits gratuits.

<https://skipass.lachapelle74.com/fr/>

Tarifs préférentiels AARCA

Ce tarif est lié à une convention de partenariat ente la SELCA et l'AARCA. Il est exclusivement réservé aux adhérents de l'AARCA et à leurs ayant droits*, disponible uniquement à la caisse du Crêt-Béni). La liste est fournie par l'AARCA.

	Adulte	Enfant (5-16 ans)	Jeune/Sénior (16-19 et +65ans)
Saison « LaChapelle/Torgon	229.50	160.50	194.90
Saison Liberté (Chapelle/Châtel)	457	343	411

+75 ans : gratuit *Ayant droits = enfants fiscalement à charge de l'adhérent AARCA

Retrouvez l'AARCA sur facebook

<https://www.facebook.com/Association-des-R%C3%A9sidents-de-la-Chapelle-dAbondance-AARCA-326693784593456>

Assemblée générale de l'AARCA

Vous êtes invité-e-s à participer à l'assemblée générale de l'AARCA qui se tiendra le **mercredi 29 décembre à 17h30 à la Salle des Fêtes de la Chapelle**

Ordre du jour :

- Rapports moral, d'activité et financier de l'année écoulée
- Vie de l'association et projets
- Questions-réponses à M le Maire de la Chapelle d'Abondance et acteurs du tourisme
- Pot de l'amitié

Le port du masque et le pass sanitaire seront obligatoires pour entrer dans la salle.

Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, nous organiserons une visioconférence dont nous avertirons les personnes abonnées à la revue de presse et par l'affichage par l'affichage à l'Office de Tourisme

Si ce n'est pas encore fait pour cette année, vous pouvez encore régler votre adhésion 2021.

L'appel de cotisation 2022 vous sera adressé avec le compte-rendu de l'assemblée générale en janvier.

Renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate, 24C rue Gambetta 77230 Saint Mard

(adhesion@aarca74.com)

Ou réglez par virement

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de nous en informer par retour de courriel